



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 03.11.2021, **Publication répétée:** 02.11.2021, 04.11.2021

Numéro de publication: BH00-0000004352

Entité de publication

Registre du commerce du canton de Genève, Rue David-Dufour 5, 1205 Genève

Sommation des entreprises individuelles, QUENTIN Francis A2 S2

2. Publication

Organisation concernée:

QUENTIN Francis A2 S2
CHE-331.460.362
rue du Pré-Bouvier 10
1217 Meyrin

Remarques juridiques:

L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce.

Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 03.12.2021

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Genève,
Rue David-Dufour 5, P.O.B. 64, 1211 Genève 8,
1205 Genève